



CUMUL SARL ET AUTOENTREPRENEUR

Par **mulder2011**, le **21/04/2011** à **10:24**

Bonjour,

je voudrai savoir s'il était possible de cumuler SARL et autoentrepreneur pour une même activité

ou, si ce n'est pas le cas, radier la SARL et se mettre en créateur autoentrepreneur,

si la solution est la radiation de la SARL (pas de chantier et pas de personnel actuellement) est ce que l'on peut créer un autoentrepreneur par la suite....

merci pour votre conseil juridique

cordialement

Par **Narwen**, le **21/04/2011** à **21:02**

A priori le cumul est possible.

Cependant si vous êtes gérant majoritaire de la sarl le Rsi refuse ce cumul.

Cependant réfléchissez bien avant de de radier votre SARL :

- 1) les conséquences des dettes sur les biens ne sont pas les mêmes
- 2) l'activité d'autoentrepreneur ne permet pas d'accéder à tous les droits accordés aux sociétés commerciales comme le droit au renouvellement du bail commercial.
- 3) l'exercice d'une activité en tant qu'autoentrepreneur n'est pas une fin en soi mais plutôt un moyen de tester un projet : il y un chiffre d'affaire à ne pas dépasser (32600€ pour les activités de prestation de service et 81500€ pour les activités d'achat/vente).

Renseignez vous bien avant de prendre votre décision.

Par **mulder2011**, le **21/04/2011** à **23:35**

merci beaucoup